

# **COMMUNE DE ROUFFIAC**

## **SÉANCE DU 04 MARS 2019**

L'an deux-mille-dix-neuf, le quatre mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie,

Étaient présents : Mmes CARENSAC Fabienne, DURAND Christel, PEINTRE Séverine,, MOUTARDE CASSAR Marilyn, VÉTIL Christine – MM. ESTEVENY Jean-François, FONVIEILLE Alain, FOURES Frédéric, LAFON Christian, LEMONNIER Alain, TRÉBOSC Michel.

Étaient excusés : Mme GONTHIER Céline - MM. CATHALA David, COGNE David, VIGUIER Lionel.

Secrétaire de séance : M. FOURES Frédéric

Date de convocation : 26/02/2019

### Ordre du jour :

1. *Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 février 2019 ;*
2. *Vote des taxes locales 2019 ;*
3. *Convention entre la commune et le département pour des travaux d'ingénierie publique ;*
4. *Demande de subvention au Conseil Départemental pour éclairage du stade ;*
5. *Cantine école ;*
6. *Travaux divers ;*
7. *Questions diverses.*

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 février 2019**

Le compte-rendu de la réunion du conseil du 05 février est approuvé à l'unanimité.

### **2. Vote des taxes locales 2019**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que nous n'avons pas reçu à ce jour la notification de toutes les bases permettant de voter les taux. Néanmoins après quelques simulations, le Conseil Municipal pourrait envisager l'augmentation suivante :

- +3% taux Taxe d'habitation
- +3% taux foncier bâti
- +1% taux foncier non bâti

Après avoir pris connaissance des bases définitives, le conseil municipal validera ou modifiera les taux lors du conseil municipal du mois d'avril.

### **3. Convention entre la commune et le département pour des travaux d'ingénierie publique**

#### **Délibération 2018-09**

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses dispositions générales (Art. L3211-1; L 3232-1),
- Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014,
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Art. 94),
- Vu les délibérations de l'Assemblée Départementale des 29 juin 2018 et 16 novembre 2018,
- Vu le guide de l'ingénierie départementale approuvé par l'Assemblée départementale le 16 novembre 2018,
- Vu le rapport de M. le Maire de Rouffiac,
- Considérant la disparition progressive de l'aide des services de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie,
- Considérant le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique ;

Le Département, garant de la solidarité territoriale, et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux Communes et EPCI dans cette situation.

Dans ce contexte, le Département décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** les principes de l'aide proposée par le Département aux collectivités en matière d'ingénierie publique,

➤ **ACCEPTÉ** d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention générale relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre Commune.

#### **4. Demande de subvention au Conseil Départemental pour éclairage du stade**

##### **Délibération 2018-10**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal de février, il a été décidé de changer l'éclairage du stade.

En effet, certains projecteurs présentent des problèmes et d'autres sont défectueux et obsolètes. 12 projecteurs sont à renouveler et seront remplacés par des projecteurs à LED (plus économiques).

Monsieur le Maire présente plusieurs devis. Après étude le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le devis dont le montant s'élève à : **5 002.00 HT**
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;
- D'adopter le plan de financement suivant :

	Dépenses		Moyen de financement
	H.T	TTC	
12 projecteurs	5 002.00	6 002.40	Conseil Départemental 30 % = 1 500.60 Fonds propres : 4 501.80
<b>Totaux</b>	<b>5 002.00</b>	<b>6 002.40</b>	<b>Total moyen de financement : 6 002.40</b>

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de **30% du HT soit 1 500.60 € ;**

- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2019.

#### **5. Cantine école**

Des interrogations sur la prestation de la société ANSAMBLE ont été soulevées.

##### **➤ Suppression des plastiques :**

Les repas sont livrés et réchauffés au four et servis dans des barquettes en plastique.

La demande à ANSAMBLE a été faite pour que la livraison soit effectuée dans des plats en verre ou en inox. La société a répondu négativement en raison des difficultés de livraison que cela engendrerait (problèmes de poids).

En accord avec le personnel de la cantine, les repas seront transférés dans des récipients inox.

##### **➤ Menus déséquilibrés :**

Le problème du manque d'équilibre et du manque de variété a été remonté auprès d'ANSAMBLE. Après vérification les menus semblent équilibrés.

##### **➤ Défauts gustatifs :**

Le problème du manque de goût a également été transmis à ANSAMBLE. Un point sera fait la semaine de la rentrée.

**➤ Défaut de livraison un jour de neige :** 5 écoles n'ont pas été distribuées. Les repas « de secours » ont été servis.

**➤ Origine des produits :** Les origines des produits nous ont été communiquées.

Des devis seront demandés pour comparer avec d'autres fournisseurs la qualité et le coût d'un repas.

#### **6. Travaux divers**

**➤ Salle des fêtes :** Le bureau d'études a transmis au maçon l'étude. Des sondages ont été faits pour dimensionner les fondations. Le début des travaux (fondations) est prévu mi-avril. Un local technique sera prévu sous la terrasse.

➤ Route du stade - modification de la chicane : Les services de la C2A refusent de poser des bornes car jugées trop fragiles. Il est donc demandé d'élargir les chicanes existantes et, dans un premier temps de nous fournir des murs d'eau pour tester cette modification. Un gendarme couché sera installé après la chicane.

➤ Travaux envisagés pour la journée citoyenne :

- Les barrières bois délimitant le parking de la salle des fêtes sont délabrées. Un muret pourrait le remplacer. Il pourrait être réalisé lors de la journée citoyenne.
- Peintures à l'école (préau).
- Peinture des volets de la mairie.
- Peinture du pressoir.
- Piquage des joints d'un muret près de la mairie.
- Fin de la pose des pavés au lavoir
- Nettoyage du petit patrimoine (calvaires,...).
- Entretien des espaces verts.
- Pose des filets au stade.
- Intendance
- Nettoyage salle des fêtes
- Création de décorations de Noël

Des responsables ont été affectés pour chaque atelier.

## **7. Questions diverses**

➤ Grand débat : deux courriers de doléances au grand débat ont été déposés à la mairie. Ils ont été transmis à la préfecture.

➤ Voisins vigilants : Une famille rouffiacoise a demandé que la mairie communique autour du service « voisins vigilants ». Monsieur le maire propose de contacter la gendarmerie pour connaître l'efficacité réelle d'un tel dispositif et si celui-ci est adapté à une commune comme Rouffiac.

➤ Ecole :

- Tableau interactif : le projet est validé. La mise en place est en cours.
- Les ordinateurs pour les enseignantes seront livrés rapidement.
- Des stores ont été posés. Il en manque 2 qui seront posés ultérieurement.
- Sortie à Micropolis : Coût du transport : 485€ : accord du Conseil municipal

➤ Pigeons : une battue aux pigeons sera programmée en fonction de la disponibilité des chasseurs.

➤ Randonnée : une randonnée vélo est organisée par le stade bordelais le 30 mai 2019. Elle empruntera la Route Départementale 84.

➤ Locations salle des fêtes : au vu de l'utilisation de la salle des fêtes, il en ressort une forte utilisation par les associations rouffiacoises. Les locations payantes sont exclusivement faites par les gens de la commune.

*Fin de séance : 23h45*